



Conseil régional du Centre-Val de Loire
9, rue Saint Pierre-Lentin
CS 94117
45041 Orléans Cedex 1
Tél : 02 38 70 30 30 – Fax : 02 38 70 31 18
www.regioncentre-valde Loire.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

045-234500023-20170302-17_01_02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/03/2017

Publication : 03/03/2017



Délibération de l'Assemblée Plénière

DAP N° 17.01.02

ADOpte A LA MAJORITE

POUR : Groupes Socialistes, Radicaux et Démocrates, Ecologiste et Union de la Droite et du Centre

CONTRE : Groupe Front National

OBJET : Renforcer l'ouverture de la Région sur l'Europe pour mieux en saisir les opportunités et mieux contribuer au projet européen : la « stratégie Europe » de la Région Centre-Val de Loire (2017-2020)

Le Conseil régional, réuni en Assemblée plénière le 2 mars 2017, après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil régional ;

Vu Le Code Général de Collectivités Territoriales

Vu l'amendement et l'amendement sous amendé présenté par le groupe Union de la Droite et du Centre, adopté ;

Considérant que la Région est impliquée depuis de nombreuses années dans les actions de sensibilisation et d'information autour de l'Europe et dans la gestion des fonds européens depuis 2014 ;

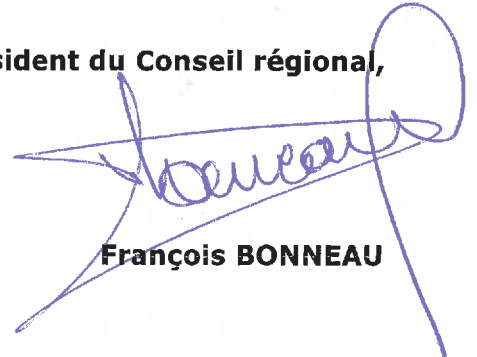
Considérant que les priorités de la Région sont en résonance directe avec le cadre d'intervention de l'Union Européenne ;

Considérant que dans un contexte de défiance autour du projet européen la Région constitue l'échelon institutionnel pertinent pour accompagner les territoires dans leurs démarches de projets auprès des instances de l'Union et promouvoir l'action européenne auprès des habitants ;

DECIDE

- D'approuver la « stratégie Europe » de la Région Centre-Val de Loire (2017-2020) articulée autour de trois axes et déclinée en 10 objectifs et 17 actions jointe en annexe

Le Président du Conseil régional,



François BONNEAU

SIGNE ET AFFICHE LE : 03 mars 2017

N.B. : Le Président susnommé certifie le caractère exécutoire de cette décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans CEDEX 1, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

« STRATEGIE EUROPE 2017 - 2020 » de la REGION CENTRE VAL DE LOIRE 2017-2020

AXE 1 : FAIRE VIVRE LE PROJET EUROPEEN

Mobiliser les habitants de la de la région Centre-Val de Loire autour du projet européen est un objectif majeur. A ce titre, la question plus particulière de la participation des jeunes, a conduit la Région à définir et caractériser les moyens à mettre en œuvre afin de donner un sens à l'Europe, de consolider le sentiment d'appartenance et de prendre une part active à la vie collective.

L'assise historique du projet européen puise ses racines dans le refus de la guerre et dans les valeurs portées par la démocratie. Aussi, l'éducation à la citoyenneté européenne a pour vocation de prendre en compte ces aspects dans leur totalité et de s'en faire l'écho auprès du plus grand nombre. Elle doit offrir aux citoyens la possibilité d'agir ensemble dans le respect de l'autre sur la base des valeurs communes, tout en restant ouverts sur le monde extérieur.

C'est la raison pour laquelle la Région a choisi de mettre l'accent sur l'information et la sensibilisation des citoyens, dont les jeunes, des soutenir les acteurs du territoire, de développer la mobilité européenne mais aussi la coopération avec nos partenaires européens.

Objectif 1 : Informer, sensibiliser les citoyens

Action 1 : Organiser des actions d'information en lien avec les partenaires locaux

Dans un contexte de mutations (économique, identitaire, de valeurs, afflux de migrants et réfugiés aux frontières de l'Europe), l'eurosepticisme trouve un terrain fertile. La Région Centre-Val de Loire souhaite réaffirmer son engagement en faveur de la construction européenne, au service des valeurs de paix, de solidarité et de prospérité qu'elle véhicule.

L'action de la collectivité visera à développer et promouvoir les actions en faveur de la citoyenneté européenne sur le territoire régional en collaboration avec ces partenaires. Ces actions devront permettre de rassembler les citoyens sur des valeurs communes et des projets communs, dans la perspective de construire une culture européenne sur les territoires.

Pour atteindre cet objectif, la Région devra :

- Affirmer son rôle de relais auprès des territoires autour des enjeux européens.
- Rendre accessible et lisible l'information sur l'Europe en organisant des actions d'information et formation, en participant à des actions locales mais également en diffusant des informations via des outils de communication

Objectif 2 : Soutenir les acteurs régionaux en faveur de leurs initiatives européennes

Action 2 : Proposer un cadre d'intervention unique

Pour favoriser l'émergence d'initiatives européennes sur son territoire, la Région se doit de soutenir et accompagner les acteurs régionaux dans leurs actions de promotion de l'identité européenne.

Pour atteindre cet objectif, la Région devra refondre les dispositifs existants et proposer un dispositif d'accompagnement unique en faveur des initiatives citoyennes s'inscrivant dans une dimension européenne.

Objectif 3 : Favoriser la mobilité européenne des jeunes à des fins d'insertion sociale et professionnelle

La mobilité européenne est reconnue comme un outil participant à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. Or, au-delà des freins psychologiques et sociaux, la multiplicité des dispositifs et le cloisonnement des acteurs, privent les jeunes, et plus particulièrement ceux en difficultés d'ordre éducatif ou social, d'un accès facilité à la mobilité.

Action 3 : Participer à l'animation et à la mise en œuvre de dispositifs de mobilité lisibles et coordonnés.

Pour répondre à ces enjeux, en lien avec la Région, l'Etat a lancé une initiative, accompagnée d'un fonds d'expérimentation, pour mettre en place des « comités régionaux de la mobilité » (COREMOB). Il s'agit donc, outre la conduite de dispositifs de mobilité propres à la collectivité, sous la bannière « Parcours d'Europe », de définir le positionnement de la Région au sein de ce COREMOB.

Action 4 : Favoriser la mobilité des jeunes pour renforcer leur employabilité

Afin de susciter une plus grande appétence et de favoriser une expérience de mobilité de qualité qui contribue à mieux accompagner l'employabilité de jeunes, l'action de la Région Centre-Val de Loire visera à :

- Participer à l'animation et à la mise en œuvre de dispositifs de mobilité lisibles et coordonnés.
- Développer les conditions favorisant le volontariat, sous toutes ses formes.
- Accompagner les acteurs de la mobilité, médiateurs entre les jeunes et l'Europe.
- Contribuer à la reconnaissance de la mobilité à des fins d'apprentissage afin de convaincre les acteurs socio-éducatifs de l'intérêt de la mobilité.

Objectif 4 : Actualiser nos coopérations décentralisées européennes

La Région Centre-Val de Loire a fait le choix de développer une coopération durable, étendue à l'ensemble de ses champs de compétence, avec trois régions européennes : la Saxe-Anhalt en Allemagne, la Malopolska en Pologne et Pardubice en République Tchèque. Ces coopérations s'appuient sur l'échange de pratiques avec la collectivité partenaire et l'implication des citoyens dans les échanges. La confiance réciproque, la capacité à aborder des sujets sensibles (mémoire, réfugiés, etc.) contribuent au développement de liens de solidarité européenne entre les territoires.

Action 5 : Entretenir des partenariats durables au service des territoires et des projets multilatéraux autour de priorités partagées.

Cette approche sur le long terme, basée sur une connaissance mutuelle approfondie, visera à :

- Renforcer la lisibilité et la visibilité de l'action européenne de la Région par des coopérations phares, multisectorielles et impliquant les sociétés civiles des deux territoires.
- Poursuivre les échanges de pratiques en travaillant en transversalité avec les services concernés et en utilisant, lorsque c'est possible, le soutien de programmes communautaires.
- Accompagner les initiatives portées par les acteurs du territoire en multipliant les approches concertées (associations, entreprises, universités...) et en incitant à se tourner vers les zones prioritaires de coopération grâce à une bonification s'appliquant aux dispositifs régionaux.

AXE 2 : INTERAGIR AVEC LES INSTITUTIONS EUROPEENNES AU BENEFICE DU TERRITOIRE

Siège des institutions européennes, Bruxelles est le centre de décision des politiques et financements européens. Représentants d'intérêts publics et privés de toute l'Europe sont présents sur place afin d'être informés le plus en amont possible de l'évolution de la législation et de défendre leurs intérêts.

Conscientes de l'impact direct des politiques européennes (développement économique, RDI, agriculture, aides d'Etat, marchés publics), et des nombreux financements européens directement gérés par l'UE susceptibles de bénéficier à leur territoire (Horizon 2020, Life, Erasmus +,...), toutes les Régions françaises et la majeure partie des Régions européennes sont représentées à Bruxelles.

Grâce à leur représentation, les Régions sont désormais reconnues comme des acteurs clés de l'influence française en Europe¹, au même titre que l'Etat et des acteurs économiques, grandes entreprises principalement.

Après 10 ans de mutualisation partielle des moyens à Bruxelles avec Auvergne et Limousin, puis un partage des locaux avec Pays de la Loire, la Région Centre-Val de Loire a fait le choix d'avoir à Bruxelles un Bureau clairement identifié. Situés au cœur du quartier européen, les nouveaux locaux de la Région Centre-Val de Loire permettent à la Région d'avoir une visibilité renforcée à la fois auprès des interlocuteurs européens et régionaux.

Pour renforcer son influence à Bruxelles, la Région doit tirer parti de :

- sa présence sur place via son Bureau en capacité de s'impliquer dans les réseaux européens, de disposer de contacts avec les interlocuteurs européens, et de connaître le fonctionnement du processus décisionnel européen;
- la mobilisation d'élus régionaux au sein d'enceintes clés, qu'il s'agisse des Présidences de Commissions thématiques de Régions de France ou du Comité des Régions ;
- l'attention des représentants des institutions européennes portée aux positions défendues par la Collectivité.

Interface entre le territoire régional et les interlocuteurs européens, le Bureau de la Région Centre-Val de Loire à Bruxelles est appelé à renforcer ses missions d'accompagnement des acteurs régionaux dans leurs démarches européennes et à porter la voix de la Région et de son territoire au sein des instances européennes.

Objectif 5 : Valoriser, accompagner et promouvoir les acteurs et projets régionaux à Bruxelles

Action 7 : Renforcer une veille active pour saisir les opportunités

Les actions à mener dès 2017 s'articuleront autour du renforcement de la présence régulière d'élus à Bruxelles sur le long terme, afin de permettre au Bureau de la Région à Bruxelles de donner davantage de visibilité européenne à la Région. Par une veille et une information ciblée, il inscrira la Région dans des initiatives susceptibles de la valoriser. A ce titre, la participation voire l'intervention des élus et des acteurs régionaux dans les événements phares bruxellois sera recherchée.

Action 8 : Accompagnement des acteurs

L'accompagnement des acteurs dans leurs démarches européennes (réunions thématiques, valorisation de projets..) sera un deuxième facteur clé de succès et nécessitera une meilleure connaissance de leurs besoins. Des liens privilégiés entre le Bureau et l'Agence Dev'up notamment permettront de mieux accompagner les acteurs économiques à Bruxelles.

Action 9 : Participation renforcée aux réseaux européens

La Région se démarquera en investissant plus fortement les réseaux européens. A ce jour, la Région est membre de plusieurs réseaux européens très efficaces en apport et en échange d'informations clés, et en termes de lobbying (ERRIN – réseau des Régions européennes en matières de recherche et d'innovation, ERIAFF - réseau des Régions européennes sur l'innovation dans l'agriculture, l'agroalimentaire et la forêt, AREPO - réseau des régions européennes sur les produits agricoles de qualité ...).

Demain, la Région a des opportunités à saisir notamment dans les domaines de la recherche et l'innovation. A ce titre, la Région s'est récemment engagée dans un partenariat avec des acteurs de l'hydrogène et de la pile à combustible (Initiative conjointe FCHJU).

Objectif 6 : Contribuer à l'élaboration des politiques européennes susceptibles d'avoir un impact sur le territoire

Action 10 : S'inscrire dans la construction de l'agenda européen.

En croisant l'agenda européen avec les enjeux régionaux, il s'agira d'identifier les priorités sur lesquelles se mobiliser. A court terme, peuvent être déjà identifiés les dossiers clés du post-2020 :

- l'avenir de la politique de cohésion, de la Politique Agricole Commune et de développement rural, des politiques de recherche et d'innovation.
- Dès début 2017, la Commission européenne consultera les parties prenantes sur ces enjeux déjà en réflexion à Bruxelles et qui auront des impacts politiques et financiers pour la Région et ses acteurs et nécessiteront une mobilisation.
- Les priorités de la Commission Juncker, en particulier le Paquet Energie/Climat 2030, le Paquet Economie circulaire, l'Agenda numérique, ou encore la nouvelle Stratégie pour les compétences, en lien direct et étroit avec les priorités de la mandature devront être également investis.

Par ailleurs, pour interagir dans l'élaboration des textes européens susceptibles d'avoir un impact sur le territoire, la Région soumettra régulièrement des prises de position. Elles peuvent être rédigées conjointement avec les Régions françaises dans le cadre des travaux de Régions de France, ou avec d'autres Régions européennes, ou individuellement lorsque la Région a des intérêts plus particuliers à soumettre.

Ces prises de positions seront portées par la Région lors :

- de réunions régulières organisées avec les institutions européennes souvent en lien avec les autres Régions françaises ou européennes ;
- de rendez-vous entre les élus régionaux et des interlocuteurs à hauts niveaux ;
- des séances du Comité des Régions, notamment par le biais d'amendements et de rapports.

Objectif 7 : Intégrer la dimension européenne dans les politiques régionales pour accompagner le développement du territoire, la compétitivité des entreprises et l'emploi

Action 11 : Intégrer la dimension européenne dans nos documents stratégiques

L'influence de la Région à Bruxelles passe par la diffusion et le développement d'une culture européenne lors de la définition des politiques publiques.

Les différents textes européens, recommandations, études et communications publiées par la Commission européenne, abordent les domaines de compétence de la Région et peuvent servir d'appui à nos documents stratégiques. Ces derniers peuvent également être nourris d'expériences et politiques développées par d'autres régions européennes. C'est pourquoi, la Région veillera à prendre en compte les recommandations et orientations de l'UE dans ses documents stratégiques.

Action 12 : Diffuser les bonnes pratiques

La Région doit également s'inspirer des pratiques mises en œuvre dans d'autres Régions européennes et valoriser ses propres politiques auprès des réseaux européens. Elle pourra alors s'appuyer sur les Régions avec lesquelles elle entretient des relations étroites et sur des partenariats d'opportunité avec des Régions partageant des enjeux similaires et rechercher le soutien financier des programmes communautaires pour ces échanges de pratiques.

AXE 3 : SAISIR LES OPPORTUNITES OFFERTES PAR LES FINANCEMENTS ET LES PARTENARIATS EUROPEENS

Avec un budget de près de 1.000 Mds€ pour 2014-2020, l'Union européenne constitue une source de financement importante pour les projets. Toutefois, la réalisation de projets européens nécessite de savoir mobiliser des partenaires originaires d'autres Etat membres.

Par ailleurs, au-delà de l'apport financier, la participation à des projets européens renforce l'impact des politiques par l'échange d'expérience, et contribue au rayonnement de la région à l'échelle européenne.

Les enjeux de la mobilisation des financements concernent d'une part la Région pour elle-même et d'autre part l'accompagnement que la Région peut proposer aux acteurs locaux.

Objectif 8 : Investir les programmes et les partenariats européens

Action 13 : Développer une culture de projets européens

Comparativement aux autres régions européennes, les régions françaises sont peu impliquées dans des projets européens. Le développement d'une culture de projets européens au sein de la collectivité devra permettre de dépasser des freins, en menant les actions suivantes :

- une sensibilisation des élus et des services de la Région aux appels européens et instruments financiers susceptibles de répondre très précisément à leur champ d'intervention ;
- une co-construction et une co-gestion des projets entre les directions opérationnelles et la Direction Europe, International et Numérique ;
- une meilleure articulation entre les Directions et le Bureau de la Région à Bruxelles, notamment par une implication des directions dans les réseaux européens dont la Région est membre, permettant des échanges très concrets sur des problématiques partagées.

Action 14 : Définir des thématiques d'investigation et de prospection

Les efforts de la Région doivent s'articuler autour des priorités communes entre l'Union européenne et la Collectivité, principalement :

- économie circulaire, la gestion des déchets, l'efficacité énergétique des bâtiments, la gestion du changement climatique ;
- innovation dans l'agriculture, l'accompagnement au développement des entreprises, en particulier des PME, soutien à l'internationalisation des Pôles de compétitivité, lien avec la stratégie régionale de spécialisation intelligente ... ;
- industries culturelles et créatives ;
- éducation, formation, mobilité des jeunes en formation, hors formation, entrepreneurs... ;
- numérique, le développement des usages (e-gouvernement, e-santé, e-éducation...).

Objectif 9 : Orienter et accompagner les acteurs régionaux

Action 15 : Accompagnement au montage de projets européens.

Aujourd'hui, malgré l'existence d'un tissu économique dynamique et des acteurs socio-économiques régionaux en capacité de s'insérer dans une démarche européenne, le nombre de projets européens soumis par des acteurs du territoire régional reste relativement faible.

Afin de faciliter l'accès des acteurs régionaux aux opportunités européennes et dans la lignée des travaux engagés pour proposer un guichet unique, la Région doit proposer un dispositif d'accompagnement dédié en lien avec les têtes de réseaux pour les orienter et les accompagner le plus efficacement possible vers des dispositifs et partenariats européens adaptés à leur projet.

La création d'une offre d'accompagnement au montage de projets européens passera par la dynamisation du réseau Europe O centre, et s'organisera autour des actions suivantes :

- Formation des agents régionaux à la logique de projet européen ;
- Animation de groupes de travail collaboratifs entre les institutions et les acteurs par thématiques ;
- Renforcement des synergies entre les PO et les programmes européens afin d'optimiser les perspectives de financement.
- Création de guichets d'accès aux Fonds européens dans chaque département (un lieu, une adresse et un contact), avec double entrée (aides destinées aux collectivités et aides destinées aux entreprises et aux associations)

Objectif 10 : Réussir la gestion des fonds européens stratégiques d'investissement (FESI)

Action 16 : Optimiser la mobilisation des fonds européens

La Région Centre-Val de Loire gère 3 programmes européens jusqu'en 2020 représentant plus de 633 M€ de crédits européens répartis de la manière suivante :

- Programme opérationnel FEDER/FSE/IEJ Centre-Val de Loire, dont 181,5 M€ de FEDER, 61,5 M€ de FSE et 11,5 M€ d' IEJ ;
- Programme opérationnel FEDER Loire : 33 M€ de FEDER ;
- Programme de développement rural (PDR) FEADER Centre-Val de Loire : 346 M€ de FEADER.

La Région doit assurer le suivi et la bonne mise en œuvre des fonds alloués par l'Union européenne. Ces fonctions impliquent un suivi particulièrement rigoureux des financements et des opérations. Des procédures ont été élaborées, elles doivent être mises en œuvre et respectées. En parallèle, le rythme de programmation doit être suffisamment élevé pour permettre une mobilisation optimum des fonds sur les priorités fixées.

Action 17 : Communiquer et diffuser les pratiques inspirantes financées auprès des habitants

La communication s'avère essentielle pour accompagner la réussite de la programmation en offrant une information de qualité auprès des bénéficiaires potentiels. Mais elle est également indispensable pour améliorer la lisibilité de l'action de l'UE sur les territoires. Il est en effet de notre responsabilité d'Autorité de gestion de communiquer sur les réalisations rendues possibles par les fonds européens sur notre territoire régional.